Zone bleue : demande de carte de stationnement

Les personnes résidant ou travaillant dans le périmètre de la zone bleue peuvent bénéficier d'une **carte permettant de stationner leur véhicule au-delà d'1h30, dans la limite de 7 jours consécutifs sur le même emplacement** (en dehors des zones 30 minutes du secteur).

Les demandes de cartes pourront être formulées via le site internet de la Ville ou par voie postale **à compter du lundi 21 novembre 2022 pour un retrait des cartes à partir du vendredi 16 décembre 2022 en Mairie**.

Pour les entreprises implantées en zone bleue, le responsable de l'entreprise est invité à transmettre une demande écrite à la mairie précisant le nombre total d'employés, le nombre de cartes sollicitées et le nombre de cartes obtenues au titre de l'année 2022. Après instruction de la demande, les entreprises seront informées de la disponibilité des cartes en Mairie.

Faites votre demande en ligne.

Service Urbanisme

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 79 82

Du lundi au vendredi : 8h15-12h (sur rendez-vous l'après-midi)

service-urbanisme@ville-lamadeleine.fr
Publié le 21 novembre 2022